

## Interpellation

### **Article 33 du règlement du Conseil Général – L'interpellation**

1. Chaque membre du Conseil général peut, en dehors des séances plénières, interpellier le Conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général.

2. L'interpellation, brièvement motivée, est adressée au Conseil municipal par écrit ou voie électronique par l'intermédiaire du bureau restreint du Conseil général au moins 30 jours avant une séance plénière. Elle est jointe à la convocation de la séance du Conseil général.

3. L'interpellation doit être développée et une réponse doit y être apportée, en principe, lors de la séance qui suit.

4. La discussion générale est ouverte après la réponse du Conseil municipal.

---

Dépositaire : Groupe socialiste et des Verts [Choisissez un élément]

Date du dépôt : 16.11.2023

Sujet : Aéroport

### Interpellation aéroport

---

Des années maintenant que l'aéroport grève le budget communal. 20 millions, c'est la somme qui lui a été consacrée depuis l'an 2000. Les partis de droite, en général soucieux de préserver l'argent public, se contentent pourtant, dans ce cas de figure, d'approuver les sommes consacrées à cette infrastructure ainsi que la couverture de déficit récurrente. Le passage de l'aéroport en main de l'Etat du Valais semble les rassurer et rassurer également nos autorités communales. Pourtant cette transmission tarde à être mise en place. Le Conseil d'Etat joue la montre. Après avoir tenté d'intégrer l'aéroport dans la loi sur les transports publics, il semble reculer au maximum la prise en main de cet aéroport. On peut le comprendre en faisant le bilan de ce qui l'attend s'il désire rendre productif cette infrastructure tout en respectant l'agenda 2030 ainsi que la neutralité carbone fixée autour des années 2060.

En parallèle, nous apprenions début octobre que les autorités cantonales et communales ambitionnent d'accueillir Swiss et Easyjet sur le tarmac sédunois, en supplément du trafic exponentiel des jets privés. Faisant fi de la responsabilité que doivent porter en matière de lutte contre le dérèglement climatique, celles-ci font le choix de multiplier les émissions de gaz à effets dans le ciel sédunois, le tout en mettant la main au porte-monnaie. Cette stratégie questionne à plus d'un titre.

En attendant la reprise de l'aéroport par l'Etat pour quelles raisons nos autorités appuient-elles le projet cantonal précité ?

Nous aimerions également connaître :

- le montant que les autorités sédunoises comptent investir afin de rendre l'aéroport plus attractif et accueillir des vols de ligne ;
- le tarif des taxes d'atterrissage et de décollage ainsi que les taxes de parking facturées à la fois aux jets privés mais également aux court et moyen-courriers fréquentant cette infrastructure. Ne conviendrait-il pas dans un premier temps d'augmenter ce genre de frais afin de couvrir les dettes générées par l'aéroport ?
- le montant de l'ensemble des frais générés par l'arrivée d'un vol de ligne ou d'un charter sur cette infrastructure (engagement de personnel auxiliaire, par exemple...) ;
- le nombre de passager-ère-s nécessaires pour rentabiliser une ligne régulière pour l'aéroport de Sion ;
- les retombées économiques estimées de l'arrivée de vols de ligne pour la commune de Sion.

**Comment nos autorités imaginent-elles :**

- compenser les émissions de gaz à effets de serre appelées à se multiplier si le projet du Conseil d'Etat (développer le trafic aérien) passe la rampe ?
- assumer les risques que présentent pour la santé publique une multiplication de gaz à effets de serre sans aucune compensation envisagée au préalable ?
- protéger la population contre la pollution sonore provoquée par un survol de plus en plus important de notre commune par des jets privés et des moyens porteurs qui quelle que soit les progrès effectués diffusent un nombre important de décibels soit à l'atterrissage, soit au décollage ?

**D'autres questions demeurent concernant cette fois l'avenir de l'aéroport :**

- Nos autorités en associations avec l'Etat ont-elles prévus un plan B en cas d'échec probable du projet communiqué dernièrement à la presse par le responsable du département de la formation et de l'économie ?
- Pour quelles raisons un projet consistant à concentrer les activités sur les vols de plaisance, les héliports et sur la

**recherche & développement dans le domaine de l'aviation électrique, autrement dit de transformer l'aéroport en aéroport économiquement plus supportable, avec des nuisances acceptables pour les riverain-e-s n'a-t-il pas été envisagée jusqu'à ce jour ?**

- **Ne vaudrait-il pas mieux investir les montants appelés à couvrir les déficits dans le développement de l'offre en transports publics qui profiterait tant à la population locale qu'aux touristes désirant se rendre dans nos stations ?**

**Pour le parti socialiste  
Bérénice Georges  
Mabillard**

**Pour les Verts  
Jean-Paul**